

Site FR 7200684 « Marais de Braud et Saint Louis et de St Ciers sur Gironde »
Site FR 7212014 « Estuaire de la Gironde : Marais du Blayais »

Compte-rendu du comité de pilotage NATURA 2000 du 17 mai 2010

Le 17 mai 2010, s'est tenu à Braud et St Louis le comité de pilotage pour les 2 sites NATURA 2000 « Marais de Braud et Saint Louis et Saint Ciers sur Gironde » et « Marais du Blayais ». L'ordre du jour de la séance était le suivant :

- validation du périmètre d'extension
- validation du DOCOB (programme d'actions).

Etaient présents : P. Plisson (CDC Estuaire), P. Cattebeke (Sous-Préfecture de Blaye), JM Rigal (Braud et St Louis), J. Jonchère (FDC 33), E. Robin (FDC 33), G. Favreau (Montendre), JM Boireau (CDC Haute Saintonge), H. Duret (Boisredon), E. Bilhere (Marcillac), P. Labrieux (Marcillac), P. Herit (Marcillac), A. Gandré (Reignac), E. Barré (CG33), JF Le Maoût (DDTM 33), LO Delebecque (CRPF Aquitaine), M. Etcheto (CDC estuaire), J. Chety (CDC de Blaye, Mairie de Cars), T. Charlassier (St Paul), JP Duez (St Paul), S. Perrin (Berson), F. Montion (SEPANSO), Y. Doumain (ASA de la Vergne), L. Chaulvet (DDTM 17), G. Miossec (Forum des marais atlantiques et collectif estuaire), D. Mognères (St Ciers), L. Couzi (LPO Aquitaine), D. Goutieras (ONCFS), J. Formantin (ASA petit Marais de Blaye), S. Feydiou (St Androny), J. Noël (SIBV Liveenne), JM Normand (Anglade), D. Lundy (CNPE Blayais), JL Cottavoz (ASA St Louis St Simon), B. Bailan (Eyrans), E. Prigent (Cartelègue) et M. Rossignol (Pleine Selve)

Excusés : Agence de l'Eau Adour Garonne, DREAL, Mairie de Rouffignac, Chambre d'agriculture 17, Mairie de Soubran, FDAAPPMA33, J. Fouchier

Tous les documents présentés lors de ce comité de pilotage sont disponibles sur le site internet de la Communauté de Communes de l'Estuaire (www.cc-estuaire.fr), dans la rubrique Cadre de vie/Natura 2000/Téléchargements. Si vous le souhaitez, ces documents peuvent aussi vous être envoyés par courrier (Contact : Céline CABON au 05 57 42 61 99).

Le comité de pilotage a démarré par une introduction de Philippe PLISSON et un rappel sur la démarche Natura 2000 lancée en 2007 pour les deux sites Natura 2000.

VALIDATION DES EXTENSIONS DE PERIMETRE

Le cabinet BKM a présenté les résultats de l'étude concernant l'extension du périmètre Natura 2000 au réseau hydrographique (Zone Spéciale de Conservation - Directive Habitat) et au site « Terres d'Oiseaux » (Zone de Protection Spéciale - Directive Oiseaux). Ainsi, pour le réseau hydrographique, le diagnostic biologique a identifié 7 habitats d'intérêt communautaires (dont 3

non identifiés dans le site initial) et 10 espèces de l'annexe II de la Directive Habitats (dont 2 non identifiées dans le site initial).

Puis le Président du Comité de pilotage, Philippe Plisson, a fait procéder au vote. Résultat des votes : 27 personnes pour, 5 contre et 0 abstention. **L'extension des deux sites est donc validée par le comité de pilotage.** Les communes concernées par l'extension (qui ont été invitées à ce comité de pilotage) seront officiellement consultées par l'Etat.

VALIDATION DU DOCOB

Le cabinet BKM a présenté le programme d'actions dans son ensemble qui comprend au total 41 actions dont :

- 6 sur la gestion de l'eau et du réseau hydrographique,
- 12 sur la gestion des espaces non agricoles et non forestiers
- 11 sur la gestion des espaces agricoles
- 2 sur la conservation des habitats forestiers
- 4 sur l'information et la communication
- 6 sur le suivi scientifique et l'évaluation des effets du DOCOB

Des observations ont été formulées par les membres du comité de pilotage sur le programme d'actions et prises en compte pour la rédaction du DOCOB. Puis le Président du Comité de pilotage a fait procéder au vote. **Le programme d'actions du DOCOB a été validé à l'unanimité par les membres du comité de pilotage.**

CALENDRIER

Pour clôturer la séance, Philippe Plisson a indiqué que maintenant que la phase d'études était terminée, Natura 2000 allait rentrer dans une phase opérationnelle avec la mise en œuvre du programme d'actions. Il a également précisé qu'une réunion serait prochainement organisée avec les Présidents des Communautés de Communes concernées par les deux sites Natura 2000 (Cdc de l'Estuaire, Cdc de Blaye, Cdc de haute Saintonge et Cdc de St Savin) pour définir ensemble comment mettre en place, de manière cohérente, l'animation de la suite de la démarche.